



**UMEGUARD SX HS HARDENER**



**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Code de produit: 440EE0000 - Version 1 - Date de la révision: 14-05-2014

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

Peinture et/ou produit similaire.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Chugoku Paints B.V., Sluisweg 12, 4794 SW Heijningen, Po Box 73, 4793 ZH Fijnaart, The Netherlands  
 Tel.+31-167-526100 - Fax +31-167-522059, E-mail: msdsregistration@cmpeurope.eu

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

ORFILA: 01 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon la Règlement (CE) No.1272/2008.**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Règlement (CE) No.1272/2008.**



GHS02



GHS05



GHS07

**Mention d'avertissement: Danger**

**Mentions de danger:**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de prudence:**

**Prévention:**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Code de produit: 440EE0000 - Version 1 - Date de la révision: 14-05-2014

**Intervention:**

P305+P351+P338

P310

P370+P378

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'incendie: utiliser mousse résistant aux alcools pour l'extinction.

Stockage & Élimination:

**Composants dangereux:**

Amide Polyaminée.

N-Butanol.

2,4,6-Tris (Diméthyl Amino Méthyl) Phénol.

Pour de plus amples détails concernant la santé et l'environnement, voir sections 11 & 12.

**Informations additionnelles sur les dangers: Aucun**

**2.3. Autres dangers:** Non disponible












Code de produit: 440EE0000 - Version 1 - Date de la révision: 14-05-2014

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

Substances présentant des dangers pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement (EC) n° 1272/2008, ou affectée d'une limite d'exposition professionnelle ou classée PBT/vPvB ou incluse dans la Liste Candidate.


(\*) Voir section 16 pour le texte intégral.

Nom de la substance	Identifiants	%	Symbole	H-déclarées (*)	
Xylène. Reach #: 01-2119488216-32	EG-nr: 215-535-7	25-50	  	H226 - Flam.Liq. 3	H304 - Asp. Tox. 1
	CAS-nr: 1330-20-7			H332 - Acute Tox. 4	-
	Index: 601-022-00-9			H312 - Acute Tox. 4	-
Amide Polyaminée. Reach #: 01-2119972323-38	EG-nr: 614-452-7	10-25		H318 - Eye Dam. 1	-
	CAS-nr: 68410-23-1			-	-
	Index: -			-	-
N-Butanol. Reach #: 01-2119484630-38	EG-nr: 200-751-6	5-10	  	H226 - Flam.Liq. 3	H318 - Eye Dam. 1
	CAS-nr: 71-36-3			H302 - Acute Tox. 4	H336 - STOT SE 3
	Index: 603-004-00-6			H335 - STOT SE 3	-
2,4,6-Tris (Diméthyl Amino Méthyl) Phénol. Reach #: 01-2119560597-27	EG-nr: 202-013-9	1-5	 	H314-(1B) - Skin Corr. 1B	-
	CAS-nr: 90-72-2			H317 - Skin Sens. 1	-
	Index: 603-069-00-0			H412 - Aquatic Chronic 3	-
Triéthylènetétramine. Reach #: -	EG-nr: 203-950-6	0-1	 	H312 - Acute Tox. 4	-
	CAS-nr: 112-24-3			H314-(1B) - Skin Corr. 1B	-
	Index: 612-059-00-5			H317 - Skin Sens. 1	-
				H412 - Aquatic Chronic 3	-


Code de produit: 440EE0000 - Version 1 - Date de la révision: 14-05-2014

## SECTION 4: Premiers secours


### 4.1. Description des premiers secours

 En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.


#### Inhalation

 Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.


#### Contact avec la peau

 Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### Contact avec les yeux

 Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

#### Ingestion

 En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

##### Inhalation

L'exposition aux vapeurs peut présenter des risques pour la santé.

Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

##### Contact avec la peau

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

##### Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

##### Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

#### Effets différés potentiels sur la santé

##### Inhalation

Aucune donnée spécifique.

##### Contact avec la peau

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, rougeur

##### Contact avec les yeux

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur

##### Ingestion

Aucune donnée spécifique.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Note au médecin traitant

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

#### Traitements spécifiques

Pas de traitement particulier.

Code de produit: 440EE0000 - Version 1 - Date de la révision: 14-05-2014

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction:**


Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, pulvérisation d'eau

**Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau. Ne pas utiliser d'extincteurs à eau sur des produits contenant de la poussière de zinc.


**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Voir Section 10.

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**
**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition.

L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements.

Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur.

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

Éviter l'inhalation de poussières, vapeurs et aérosols de pistelage lors de l'application de la préparation.

Éviter l'inhalation de poussières (sable). Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir Section 8.

Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistelage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Code de produit: 440EE0000 - Version 1 - Date de la révision: 14-05-2014

**Protection contre l'incendie et l'explosion**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stocker conformément à mesure législative en vigueur.

**Notes sur le stockage en commun**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**Indications complémentaires pour les conditions de stockage**

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Stocker entre 0°C et 40°C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver l'emballage hermétiquement fermé.

Tenir éloigné de toutes sources d'ignition.

Ne pas fumer.

Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Application: Pistolet Airless, brosse, rouleau (Voir aussi le bulletin d'information technique)

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle et / ou valeurs limites biologiques									
	TWA8-ppm-mg/m³	TGG8-ppm-mg/m³	TWA8-ppm-mg/m³	VLA8-ppm-mg/m³	VME8-ppm-mg/m³	MAK8-ppm-mg/m³	NGV8-ppm-mg/m³	TLV8-ppm-mg/m³	TLV8-ppm-mg/m³
	STEL15-ppm-mg/m³	TGG15-ppm-mg/m³	STEL15-ppm-mg/m³	VLA15-ppm-mg/m³	VLE15-ppm-mg/m³	MAK15-ppm-mg/m³	KTV15-ppm-mg/m³	TLV15-ppm-mg/m³	Stel15-ppm-mg/m³
Xylène.	50/221	47/210	50/220	50/221	50/221	100/440	50/200	100/-	50/221
	100/442	100/442	100/441	100/442	100/442	200/880	100/450	150/-	100/442
	Skin	H	H	Skin	-	H	-	A4	D
Amide Polyaminée.	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-Butanol.	-/-	-/-	50/154	-/-	-/-	100/310	15/45	20/-	20/62
	-/-	-/-	-/-	50/154	50/150	100/310	30/90	-/-	-/-
	-	-	H	Skin	-	Y	H	-	D
2,4,6-Tris (Diméthyl Amino Méthyl) Phénol.	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Triéthylènetétramine.	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	1/6	-/-	-/-
	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	2/12	-/-	-/-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Europe - TWA=Time Weight Average (8hr) - STEL=Short Time Exposure Limit (15m) - SCOEL// The Netherlands - TGG=Tijd Gewogen Gemiddelde - SZW// U.K. - TWA=Time Weighted Average (8hr) - STEL=Short Time Exposure Limit (15m) - H.S.E. Health and Safety Commission // España - VLA=Valores de Exposición Diaria (ED-8hr) & Exposición de Corta Duración (EC-15m) -Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España, Ministerio de Trabajo e Inmigración, INSHT // France - VME=Valeurs limites de moyenne d'exposition (8hr) & VLE=Valeurs limites d'exposition à court terme (15m) - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France; INRS // Deutschland - AGS - 8 Std/15 min. - TRGS 900 // Sverige - NGV=Nivågränsvärde (8t) & KTV=Korttidsvärde (15m) - Arbetsmiljöverket // ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienist) - TLV=Threshold Limit Value - 8 hr/15 min. - (Italia, Portugal) // België - TLV=Threshold Limit Value (8u) - STEL=Short Time Exposure Limit (15m) - Grenswaarden voor Beroepsmatige Blootstelling (GWBB)

Code de produit: 440EE0000 - Version 1 - Date de la révision: 14-05-2014

**Notations:**

A1: Confirmé comme cancérigène pour humain.

A2: Suspecté cancérigène pour humain.

A3: Confirmé comme cancérigène pour animaux avec pertinence inconnue pour les humains.

A4: Non comme cancérigène pour les humains.

A5: Non suspecté comme cancérigène humain.

C: La substance entre dans le champ "protection contre les risques d'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail"

D: L'absorption de la substance par la peau, les muqueuses ou les yeux est une partie importante de l'exposition totale.

L'absorption peut résulter de deux contacts directs et par la présence dans l'air.

H (Skin): Indique un risque d'absorption par la peau.

Inh.dust: Poudre inhalable

M: Lorsqu'il est exposé ci-dessus limite l'irritation se produit ou il ya danger d'intoxication aiguë. Par conséquent, le travail doit être organisé de façon que l'exposition au-dessus des limites d'exposition professionnelle ne se produit jamais.

Sen: La substance peut, à des personnes sensibles, provoquer une réaction d'hypersensibilité, même à des expositions inférieures à la VLEP.

Y: Les substances présentant un risque négligeable pour le fœtus aussi longtemps que les limites sont respectées.

Z: Les substances dans lesquelles le risque d'endommager le fœtus ne peut pas être exclue, même lorsque mentionné les valeurs limites sont maintenus.

**DNEL**

DNEL - Non disponible

**PNEC**

PNEC - Non disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate.

Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable. Si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Mesures de protection individuelle:**

Protection respiratoire:



Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des r  
Cela peut être fait par ex. avec un système d'air comprimé ou un masque équipé de filtres appropriés,  
A2 pour vapeurs organiques (combiné avec un filtre à poussière P3).

Le ponçage sec, le découpage de flamme et/ou la soudure du film de peinture sec provoqueront la poussière et/ou les vapeurs dangereuses. Le ponçage humide devrait être utilisé dans la mesure du possible. Si l'exposition ne peut pas être évitée par la fourniture de ventilation d'échappement local, le matériel de protection respiratoire approprié devrait être utilisé.

Protection des mains:



Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants.

Les gants Viton offrent une bonne protection contre les contacts intenses avec la plupart des solvants, par ex.

lors d'une immersion totale dans le solvant. Les gants en nitrile offrent une bonne protection pendant l'application au pistolet. Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Temps de pénétration des gants en nitrile: méthyléthylcétone 7 min, Toluène 26 min, Xylène 53 min, Méthylisobutyl cétone 4 min, White Spirit >480 min et alcool isopropylique >480 min.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques.

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Code de produit: 440EE0000 - Version 1 - Date de la révision: 14-05-2014

Protection des yeux:



Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau:



Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

Mesures de protection environnementale:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Apparence:**

- (a) État physique : Liquides
- (b) Odeur : Caractéristique
- (c) Odour threshold : Essai non faisable en raison de la nature du produit.
- (d) pH : Non applicable en raison de la nature du produit.
- (e) Point de fusion/point de congélation : Non applicable en raison de la nature du produit.
- (f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non disponible
- (g) Point d'éclair : 34°C Méthode: ASTM D3278-96 (Re-appr.2004)
- (h) Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable en raison de la nature du produit.
- (i) Densité des vapeurs : Plus lourdes que l'air
- (j) Densité apparente : 0,93 g/cm<sup>3</sup> Méthode: ASTM D1475-98
- (k) Solubilité dans l'eau : Pas soluble
- (l) Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable en raison de la nature du produit.
- (m) Température d'auto-inflammabilité / de décomposition : Essai non faisable en raison de la nature du produit.
- (n) Viscosité : ISO (2431:1993) 6mm: >60s - FC4 (ASTM D-1200-10): >200s
- (o) Propriétés explosives : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange explosible de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.
- (p) Propriétés comburantes : Non disponible

Nom de la substance	(q) Lim.inférieure d'explosion	(r) Taux d'évaporation	(s) Pression de vapeur
Xylène.	1.0-7.0%	Non disponible	8.0 mbar
Amide Polyaminée.	Non applicable	Non disponible	1.7 x 10 <sup>-7</sup> Pa
N-Butanol.	1,4 - 11,3 %	Non disponible	5,6 mbar
2,4,6-Tris (Diméthyl Amino Méthyl) Phénol.	Non applicable	Non disponible	Non disponible
Triéthylènetétramine.	0.7 - 7.2 %	Non disponible	<< 0.1 mbar

**9.2. Autres informations**

Aucune information additionnelle

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**10.2. Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

En combinaison avec des agents oxydants, matières fortement alcalins et fortement acides, des réactions exothermiques et / ou des réactions explosives peuvent se produire ou vapeurs toxiques peuvent survenir.

**10.4. Conditions à éviter**

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.



Code de produit: 440EE0000 - Version 1 - Date de la révision: 14-05-2014

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques.

**10.6. Hazardous decomposition products**

Monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été examinée selon La méthode de l'additivité du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classée pour risques toxicologiques en conséquence.

Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et des effets immédiats et chroniques des composants de l'exposition à court terme et à long terme par voie d'exposition orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

Nom de la substance	DL50 Orale	DL50 Dermique	CL50 Inhalation
Xylène.	>2000 mg/kg,Rat	>2000 mg/kg,Rat	29 mg/l,Rat
Amide Polyaminée.	>2000 mg/kg,Rat	>2000 mg/kg,Rat	Non disponible.
N-Butanol.	>2000 mg/kg,Rat	>2000 mg/kg,Lapin	>17,76 mg/l,Rat
2,4,6-Tris (Diméthyl Amino Méthyl) Phénol.	200-2000 mg/kgNon disponible.	>2000 mg/kgNon disponible.	Non disponible.
Triéthylènetétramine.	>2000 mg/kg,Rat	550 mg/kg,Rat	Non disponible.

**Conclusion/Résumé**

**Toxicité aiguë**

ATEmélange (Orale) : Aucune donnée spécifique.

ATEmélange (Dermique) : Aucune donnée spécifique.

ATEmélange (Inhalation) : Aucune donnée spécifique.

**UMEGUARD SX HS HARDENER**

Code de produit: 440EE0000 - Version 1 - Date de la révision: 14-05-2014

**Corrosion/irritation de la peau:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Provoque une irritation cutanée.  
: Méthode: La méthode de l'additivité, aucune donnée d'essai disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Provoque des lésions oculaires graves.  
: Méthode: La méthode de l'additivité, aucune donnée d'essai disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Peut provoquer une allergie cutanée. Méthode: Limite de concentration, aucune donnée d'essai disponible.  
: Aucune donnée spécifique sur la sensibilisation respiratoire.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Cancérogénicité:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Toxicité pour la reproduction:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Danger par aspiration:**

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation : L'exposition aux vapeurs peut présenter des risques pour la santé.  
Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.  
Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.  
Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Inhalation : Aucune donnée spécifique  
Ingestion : Aucune donnée spécifique  
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation, rougeur  
Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation, larmoiement, rougeur

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats / retardés : Non disponible

**Exposition prolongée**

Effets potentiels immédiats / retardés : Non disponible

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Conclusion/Résumé : Non disponible  
General : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.  
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu  
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu  
Teratogenicity : Aucun effet important ou danger critique connu  
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu  
Fertility effects : Aucun effet important ou danger critique connu  
Autres informations : Non disponible

Code de produit: 440EE0000 - Version 1 - Date de la révision: 14-05-2014

**SECTION 12: Informations écologiques**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Le mélange a été examinée suivant la Méthode de la somme des composants du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et non classée pour les dangers éco-toxicologiques.

**12.1. Toxicité**

Nom de la substance	Résultat - Espèces - Exposition
Xylène.	EC50/48h 1-10 mg/l (Daphnia magna), LC50/96h - 13.4 mg/l Fathead minnow, IC50/72h
Amide Polyaminée.	EC50 - Non disponible, LC50 - Non disponible, IC50 - Non disponible
N-Butanol.	EC50/48h 1328 mg/l (Daphnia magna), LC50/96h 1376 mg/l (Pimephales promelas), IC50 - Non disponible
2,4,6-Tris (Diméthyl Amino Méthyl) Phénol.	EC50 - Non disponible, LC50/96h >180 mg/l < 240 mg/l (Salmo gairdneri), IC50 - Non disponible
Triéthylènetétramine.	EC50 - Non disponible, LC50 - Non disponible, IC50 - Non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Conclusion/Résumé : Non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Nom de la substance	LogPow	FBC	Potentiel
Xylene.	3,1	-	Faible
Polyaminoamide.	Non disponible	Non disponible	Non disponible
N-Butanol.	0,88	3,16	Non disponible
2,4,6-Tris (Dimethyl Amino Methyl) Phenol.	0,219	-	Non disponible
Triéthylènetétramine.	-1,7	Non disponible	Non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : Non disponible

Mobilité : Non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Non disponible

Code de produit: 440EE0000 - Version 1 - Date de la révision: 14-05-2014

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur sur les déchets et les emballages vides pour la France l'arrêté du 15-07-1994. La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est: 08 01 11.

Si la préparation est mélangée à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification des emballages vides.

Les emballages ne sont pas bien nettoyés peuvent contenir des vapeurs (très) inflammables ou explosives.

Autres effets néfastes:

Utiliser adéquatement l'équipement de protection pour l'enlèvement et / ou l'élimination de ce produit.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Transport dans les locaux de l'utilisateur:**

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport conformément aux dispositions du ADR/RID, de l'IMDG et de l'ICAO/IATA.**

	ADR/RID	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN 1263	UN 1263	UN 1263
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Peintures	Peintures	Peintures
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Transport conforme à 2.2.3.1.5 (<450L)	Transport en conformité avec 2.3.2.5 du Code IMDG (<30L)	3
étiquettes de danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Numéro d'identification des dangers: -	EmS: F-E, S-E  Polluant marin: Non	La disposition «d'exemption de viscosité» ne s'applique pas au transport aérien.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

Code de produit: 440EE0000 - Version 1 - Date de la révision: 14-05-2014

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de

\* L'annexe II du règlement (CE) No 1907/2006 et ses amendements.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.

## **SECTION 16: Autres informations**

**Ce produit est classifié et étiqueté selon (EC) No.1272/2008.**

### **Raisonnement:**

H226	Mesuré
H315	La méthode de l'additivité
H318	La méthode de l'additivité
H317	La méthode de l'additivité

### **Texte complet des H-abrégées en section 3.2.:**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.